



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

ALBI, le **18 MAI 2022**

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : RENAUX Régine
Tél. : 05.81.27.59.88.
Mèl. : regine.renaux@tarn.gouv.fr

**ECEBA
3/7 place de l'Europe
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Usine hydroélectrique de Caty : comblement de l'ancienne passe à poissons et mise en place passe à anguilles_ commune de Viterbe - Courrier de notification**

Réf. : **81-2022-00143**

P.J. : **récapitulé de déclaration**

Monsieur,

Par courrier en date du 12 avril 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

Usine hydroélectrique de Caty : comblement de l'ancienne passe à poissons et mise en place passe à anguilles_ commune de Viterbe

dossier enregistré sous le numéro : **81-2022-00143**.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer cette opération à partir du 1^{er} juillet 2022**.

Une attention particulière sera portée sur la présence d'espèces exotiques envahissantes telles que la Renouée du Japon. Des mesures d'évitement de lutte contre la dissémination de ces espèces devront impérativement être prises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation, l'adjoint à la cheffe du service
eau, risques, environnement, sécurité,

REMI BOURDON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.